



## GM.4.2

# COMMUNICATION ET PROMOTION DE LA MOBILITÉ ALTERNATIVE À LA VOITURE FICHE DE DOCUMENTATION - PRIORITÉ AVE

<b>Instance(s) responsable(s)</b>	Communes de Martigny, Martigny-Combe et Fully	<b>Instance(s) concernée(s)</b>	Associations, magasins de la région
<b>Description</b>	<p><b>État actuel</b></p> <p>Aujourd'hui, il existe déjà des mesures d'accompagnement pour la promotion du réseau de bus (flyer horaire, etc.). Les communes de Martigny et Martigny-Combe (via l'association des bus urbains) offrent la gratuité aux seniors (&gt;65 ans) domiciliés à Martigny et Martigny-Combe sur les lignes urbaines et régionales.</p> <p>Même si les déplacements pendulaires effectués à vélo sont de plus en plus nombreux sur le territoire de l'agglomération, la promotion du vélo et de la marche fait encore défaut. À l'instar de la promotion des transports publics, la communication sur les modes doux doit être développée pour créer au sein de la population de l'agglomération une réelle culture vélo. En parallèle des améliorations infrastructurelles, il est important d'encourager ces pratiques actives et de les soutenir.</p> <p><b>État attendu</b></p> <p>L'objectif est de communiquer sur les mesures infrastructurelles mises en place pour améliorer le confort des usagers dans les transports publics (qualité des aménagements, temps d'attente réduits, etc.) ou dans leurs déplacements en tant que piétons et/ou cyclistes (sécurisation des points noirs, tracés directs, etc.) pour favoriser l'utilisation de ces modes. Les mesures sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Communication sur l'amélioration du réseau de bus urbain et sur leurs interfaces.</li><li>• Mise sur pied de panneaux d'information en temps réel.</li><li>• Communication sur le réseau piéton / réseau cycliste, avec des itinéraires préférentiels (carte piéton/vélo à l'échelle de l'agglomération).</li><li>• Soutien à la mise en place de journées dédiées à la mobilité (semaine de la mobilité, etc.) et les événements liés au vélo (Tour de Romandie, Tour des Station, etc.).</li><li>• Promotion de cours vélo pour tout public (famille, pendulaires, etc.) mis en place notamment par le TCS et Pro Vélo.</li><li>• Test de vélos électriques destinés aux habitants de l'agglomération en partenariat avec les commerçants locaux.</li><li>• Contrôles gratuits des vélos privés (check-up et petites réparations) dans les magasins de la région.</li></ul>		
<b>Stratégie sectorielle</b>	S.MD.3		
<b>Lien avec les autres mesures</b>	Cette mesure est en lien avec toutes celles visant à améliorer le système de transports publics : les mesures concernant les interfaces multimodales (PM4.1 à PM.4.6), celles concernant le réseau de bus (TP.4.1, TP.4.2) et les paquets de mesures mobilité douce ayant pour but de compléter et sécuriser les réseaux piétons et cyclables (P.MD.4.1, P.MD.4.2).		
<b>Opportunité et utilité</b>	<p><b>Opportunité :</b> Cette mesure répond au besoin (1.1) de promouvoir l'utilisation des transports publics et des modes actifs dans les déplacements quotidiens et de loisirs.</p> <p><b>Utilité :</b> CE1 : l'utilité principale de cette mesure est de faire naître une réelle culture « mobilité active » au sein de l'agglomération pour favoriser un report modal vers les transports publics et la mobilité douce.</p>		
<b>État de la planification et mise en oeuvre</b>	Mise en œuvre échelonnée entre 2021 et 2024.		